

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu le déménagement de Madame TESTARD Margot – 6 bis rue Anatole France le Jeudi 26 Juin 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les 3 emplacements de parking devant le n° 5 rue Anatole France du **Mercredi 25 Juin 2025 à 20h00 au Vendredi 27 Juin 2025 à 08h00**.

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par les services techniques.

Article 3 : - Madame la Directrice Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Madame TESTARD Margot,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 25 Juin 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le **25 JUIN 2025**

